

# ÉLECTIONS CANTONALES 2017

## Programme du Parti socialiste neuchâtelois



### **Parce que la solidarité fait la force d'une société Bâtir demain en préservant la cohésion aujourd'hui**

- **Consolider les fondations d'un État social**
  - En pérennisant l'assise financière de l'Etat au travers de nouvelles formes de revenu. L'Etat a besoin de recettes supplémentaires pour développer une action solidaire et progressiste ;
  - En rééquilibrant la fiscalité pour donner corps au principe d'équité fiscale.
- **Poursuivre la lutte engagée contre les effets de seuil**
  - En introduisant, notamment, un système des prestations complémentaires cantonales.
- **Renforcer la prévention de l'endettement et agir sur le désendettement**
- **Favoriser la mixité sociale**
  - Avec la fixation d'objectifs communaux ou régionaux en matière de logements d'utilité publique ;
  - Par le développement accru de logement destinés aux aînés et aux étudiants ;
  - Par la création de nouvelles formes d'habitat comme les éco-quartiers.
- **Rendre notre pratique de l'asile plus cohérente**
  - En favorisant l'accueil familial des mineurs non accompagnés.
  - Par l'inversion des logiques dans le domaine de l'asile en favorisant l'insertion plutôt que la seule logique d'assistance.



### **Pour renforcer l'emploi et le tissu économique neuchâtelois Soutenir une économie innovante et durable au service de l'humain**

- **Promouvoir une économie durable**
  - Renforcer les outils d'appui au développement économique dédiée aux technologies propres qui s'appuie sur : la mise en réseau des acteurs de l'économie, de la formation, de la recherche, et de l'administration ; la promotion de l'économie et des savoir-faire régionaux ; un fonds cantonal pour les énergies renouvelables ;
  - Par l'adaptation des critères d'accès aux marchés publics pour valoriser l'engagement pour la réinsertion, la formation, des conditions de travail et de rémunération adéquates et équitables et en faveur de la protection de l'environnement ;

- Par le soutien aux activités de production, de distribution et services de proximité, qui sont génératrices d'emplois et profitables pour l'environnement ;
  - Par l'accélération de l'assainissement énergétique des bâtiments publics.
- **Favoriser le développement d'un marché de l'emploi équilibré**
    - Par un soutien plus efficace aux personnes qui sont en recherche d'emploi et par des incitations accrues aux employeurs à recruter localement ;
    - Par un renforcement de la lutte contre les abus dont sont victimes les travailleurs et les travailleuses, qu'il s'agisse de dumping salarial, de non-respect des conditions de travail ou encore de travail au noir ;
    - Par un soutien aux entreprises et initiatives qui favorisent le développement de l'économie sociale et solidaire, afin notamment de faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes qui ont des perspectives limitées de réinsertion.
  - **Défendre une politique d'investissement profitable à l'ensemble canton**
    - En supprimant le frein à l'endettement en matière d'investissement public ;
    - En menant une politique d'investissement ambitieuse, afin de stimuler le développement l'ensemble du territoire, de générer des retombées locales et de maximiser les effets de levier ;
    - En favorisant l'investissement dans la rénovation du parc immobilier privé et public, dans une double perspective de développement qualitatif et d'assainissement énergétique.
  - **Soutenir les actions qui mettent en place une politique de développement et de soutien aux commerces locaux.**



## **Parce que l'avenir commence dans nos écoles Offrir une formation de qualité à chacune et chacun**

- **Une Ecole pour toutes et tous**
  - grâce à l'amélioration de la détection mais aussi de la prise en charge des cas de décrochage au cours de la formation obligatoire ;
  - avec des moyens destinés au soutien pédagogique spécialisé renforcés afin de permettre une réelle intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers : en simplifiant et en accélérant la procédure d'évaluation dès le début de l'année scolaire ;
  - en améliorant la mise en relation des directions d'école, des institutions spécialisées et de l'office de l'enseignement spécialisé afin d'assurer une intégration plus efficace et un meilleur suivi ;
  - au travers du soutien immédiat destiné aux élèves du cycle 1 qui présentent des difficultés d'intégration scolaire temporaire et pour lesquels un appui immédiat est nécessaire ;
  - en améliorant les conditions de travail des enseignants afin de leur permettre de se recentrer sur l'enseignement à proprement parler.

- **Continuer à se former toute la vie**

- par l'introduction d'une loi cantonale sur la formation des adultes pour favoriser l'employabilité et prévenir l'exclusion sur le marché du travail ;
- grâce à un financement accru du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels permettant de promouvoir et soutenir la formation en emploi ;
- en renforçant massivement le « coaching » pour adultes reconnu et soutenu par l'Etat.



## **Pour que l'égalité des chances se matérialise Assurer une politique familiale en phase avec la réalité**

- **S'engager au-delà des promesses sur l'égalité**

- par le développement de l'accueil en famille de jour ;
- par la création accrue de places dans les structures parascolaires et les tables de midi ;
- par la mise en place de congés d'adoption et paternité ;
- par une véritable promotion des conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale tant pour les hommes que pour les femmes ;
- par la promotion du télétravail.

- **Pallier les fins de mois difficiles**

- par l'introduction de prestations complémentaires cantonales liées à l'activité (chômeurs compris).

- **Favoriser la mobilité durable**

- par une réduction des tarifs de l'abonnement en transport public pour les jeunes en formation post obligatoire.



## **Parce que la santé n'est pas une marchandise Promouvoir une santé de qualité accessible à toutes les bourses**

- **Défendre le patient en agissant sur les maux du système d'assurances maladie**

- par la promotion de la mise en place d'une caisse d'assurance maladie publique intercantonale ;
- par le plafonnement du montant des primes d'assurance maladie à 10% du revenu ;
- par la mise en œuvre de l'initiative pour les soins dentaires.

- **Reconnaître l'indispensable contribution des proches aidants dans le domaine des soins et de l'accompagnement**

- par la reconnaissance de congés de garde ;
- en ouvrant la possibilité de confier la personne à charge pour les vacances ;
- avec la mise en place d'un accueil de jour et/ou de nuit ;

- par des formations offertes aux proches aidants ;
  - par la promotion du temps partiel et des aménagements dans la prise de congé pour les proches aidants ;
  - reconnaissance de difficultés économiques générées par ce travail de l'ombre
- **Soutenir la médecine de premiers recours et les médecins de proximité**
    - dans le soutien à la relève et à la formation ;
    - par l'encouragement à la création de cabinets de groupe afin d'assurer une médecine de proximité attractive et de qualité ;
    - par une revalorisation de la reconnaissance de la fonction de médecin de premier recours.
- **Accompagner le vieillissement de la population par une prévention accrue**
- **Garantir l'application de la convention collective de travail Santé 21 dans le public comme dans le privé**



## Pour que les idées vivent, s'interpellent et se partagent Encourager les activités culturelles

- **Favoriser l'accès à la culture**
  - par la nécessaire révision de la loi sur l'encouragement sur des activités culturelles ;
  - par la mise à plat concertée des missions communales et cantonales dans la poursuite du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes ;
  - au travers de la reconnaissance et du soutien cantonal aux événements phares du canton ;
  - en soutenant tant la création que la diffusion des créations ;
  - en revenant sur la division par deux du pourcent culturel dédiée aux constructions publiques.
- **Reconnaitre les rôles social et économique de la culture**
- **Valoriser l'engagement bénévole**
- **Préserver et développer le patrimoine**
  - en revoyant le partage des charges liées à la conservation du patrimoine historique muséal, celle-ci échouant pour l'instant principalement aux communes. Exemple par excellence, l'histoire horlogère, qui relève du patrimoine cantonal. A ce titre, il semble logique que l'Etat soutienne davantage la promotion de notre inscription au patrimoine mondial de l'humanité et s'engage financièrement en faveur du musée international de l'horlogerie.